
Nombre de membres**en exercice:** 9**Présents :** 7**Votants:** 7**Séance du 14 mars 2023**

L'an deux mille vingt-trois et le quatorze mars l'assemblée régulièrement convoquée le 14 mars 2023, s'est réunie sous la présidence de

Sont présents: Florence BAGNARD, Marie-Françoise CHABERT, Jean-Pierre CLÉRIOT, Jean-Marc GODART, Julien LANDRE, Patricia NAULOT, Catherine VOILLEREAU

Représentés:

Excuses:

Absents: Benoit CHAUFFARD, Sylvain MONNOT

Secrétaire de séance: Catherine VOILLEREAU

La séance est ouverte à 18h.

Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu de la séance du 13 décembre 2022.

RAPPORT EVALUATION DU TRANSFERT DE LA FISCALITE DES EOLIENNES DE LA CLECT DE LA CCAVM - DE 2023 001

Madame La Maire présente le rapport d'évaluation du transfert de la fiscalité des éoliennes que la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) de la Communauté de Communes AVALLON-VÉZELAY-MORVAN a adopté lors de sa séance du 8 février 2023.

Le Conseil Municipal, **après en avoir délibéré APPROUVE à l'unanimité** le rapport d'évaluation du transfert de la fiscalité des éoliennes tel qu'il est proposé.

RAPPORT D'EVALUATION DU TRANSFERT DE CHARGES AU TITRE DE LA COMPETENCE MOBILITE DE LA CLECT DE LA CCAVM - DE 2023 002

Madame La Maire présente le rapport d'évaluation du transfert de charges au titre de la compétence « mobilité » que la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) de la Communauté de Communes AVALLON-VÉZELAY-MORVAN a adopté lors de sa séance du 8 février 2023.

Le Conseil Municipal, **après en avoir délibéré, APPROUVE à l'unanimité** le rapport d'évaluation du transfert de charges de la compétence « mobilité » tel qu'il est proposé.

RAPPORT DE TRANSFERT DE CHARGES AU TITRE DE LA COMPETENCE ENTRETIEN ET GESTION DE LA PISCINE D'AVALLON DE LA CLECT DE LA CCAVM - DE 2023 003

Madame La Maire présente le rapport d'évaluation du transfert de charges au titre de la compétence « entretien et gestion de la piscine intercommunale d'AVALLON » que la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) de la Communauté de Communes AVALLON-VÉZELAY-MORVAN a adopté lors de sa séance du 8 février 2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **APPROUVE** le rapport d'évaluation du transfert de charges de la compétence « entretien et gestion de la piscine intercommunale d'AVALLON » tel qu'il est proposé (**POUR: 6 / CONTRE : 1**).

CONVENTION VEOLIA POUR LE CONTRÔLE TECHNIQUE ET LA MAINTENANCE DES POINTS D'EAU INCENDIE - DE 2023 004

Madame La Maire propose au Conseil municipal de signer une convention avec VEOLIA pour le contrôle technique et la maintenance des 21 points d'eau incendie pour une durée de trois ans d'un montant de 1267.00 € HT par an.

Le Conseil municipal, **après en avoir délibéré, AUTORISE à l'unanimité** Mme La Maire à signer la convention avec l'Entreprise VEOLIA d'un montant de 1267.00 € par an pour le contrôle technique et la maintenance des 21 points d'eau incendie et tout document s'y afférant.

DEVIS VEGETALISATION DES CIMETIERES - DE 2023 005

Madame La Maire présente au Conseil Municipal le devis de l'Entreprise PEV pour la végétalisation des cimetières.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **ACCEPTE à l'unanimité** le devis s'élevant à 1995.84 € TTC.

DEVIS ENTREPRISE ROTIEL ENTRETIEN CHEMINS - DE 2023 006

Madame La Maire présente au Conseil Municipal le devis de l'Entreprise ROTIEL pour le fauchage, élagage des voiries et chemins communaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **ACCEPTE à l'unanimité** le devis s'élevant à 2 112.00 € TTC.

DEVIS ENTREPRISE ROTIEL ENROBE VOIRIE - DE 2023 007

Madame La Maire présente au Conseil Municipal le devis de l'Entreprise ROTIEL pour le rebouchage des nids de poules sur la voirie communale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **ACCEPTE à l'unanimité** le devis s'élevant à 1 566.00€ TTC.

DEVIS ENTREPRISE ETEB REMPLACEMENT HORLOGE CLOCHER - DE 2023 008

Madame La Maire présente au Conseil Municipal le devis de l'Entreprise ETEB pour le remplacement de l'horloge du clocher.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **ACCEPTE à l'unanimité** le devis s'élevant à 2040.32 € TTC

NOUVEAU BAIL DE CHASSE - DE 2023 009

Madame La Maire indique au Conseil Municipal que le bail de location du droit de chasse dans les bois communaux expire le 30 juin 2023 et qu'il y a lieu, en conséquence, de procéder à une nouvelle location de ce droit de chasse.

La Société de chasse de GIVRY qui est locataire lui a fait connaître par courrier en date du 15 octobre 2022 qu'elle était disposée à louer, à nouveau le droit de chasse,

Madame La Maire présente un nouveau bail et demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur cette location,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de relouer le droit de chasse dans les friches et bois communaux, d'une superficie de 150 ha (120 ha de bois et 30 ha de friches) à la Société de Chasse de GIVRY, aux conditions suivantes :

- La location aura lieu pour trois années consécutives, commençant le premier juillet deux mil vingt-trois pour se terminer le trente juin deux mil vingt-six, la location pouvant cesser par la volonté de l'une ou l'autre partie sous réserve d'un préavis de six mois avant l'expiration de la période triennale par lettre recommandée.
- Le montant de la location est fixé à 1032.00,00 € (mille trente-deux euros) par an, révisable selon les modalités du bail
- Le paiement de la location sera effectué chaque année le 1er septembre à la caisse du Comptable publique du SGC d'Avallon
- Après acceptation des conditions et signature du nouveau bail par la Société de chasse

AUTORISE Madame La Maire à signer le bail à intervenir et tout document s'y afférant (**POUR: 6, ABSTENTIONS : 1**).

ETAT ASSIETTES ONF 2023 - DE 2023 010

A été présentée en réunion du conseil municipal, la proposition d'état d'assiette des coupes faite par l'ONF ci-dessous (tableaux 1 et 2):

Tableau 1 : Coupes proposées à l'état d'assiette 2023

| Parcelle ou unité de gestion | Surface à désigner (ha) | Type de coupe | Destination des produits BO/BI/BE (1) | Année prévue à l'aménagement (2) | Justifications (3) |
|------------------------------|-------------------------|---------------|---------------------------------------|----------------------------------|--------------------|
| 7.1 | 0.48 | TSF | Bois d'industrie | 2021 | Lié à l'affouage |
| 5.1 | | TSF | Bois d'industrie | 2023 | |

(1) Destination. (vente, délivrance...) des types de produits (BO = Bois d'œuvre, BI = Bois d'industrie, BE = Bois énergie)

(2) Indiquer l'année prévue à l'aménagement ou N.P si la coupe n'est pas prévue à l'aménagement

(3) Si la coupe proposée n'est pas prévue à l'année 2023 dans l'aménagement, indiquer la raison de l'ajout de la coupe

Tableau 3 : Décisions de la commune

4) **DECIDE** de la destination des coupes de l'état d'assiette de l'exercice 2023, ainsi que des modalités de leur commercialisation

| | Type de produits <i>Bo =bois d'œuvre BI = bois d'industrie BE = bois Energie</i> | Mode de vente | Mise à disposition des bois | Autre choix (A préciser) |
|-----|---|---|--|--------------------------|
| 7.1 | | <ul style="list-style-type: none">Vente de gré à gré par soumission<input type="checkbox"/> Contrat d'approvisionnement<input checked="" type="checkbox"/> Délivrance* | <ul style="list-style-type: none"><i>Bois sur pied</i><i>Bois façonné</i> | |
| 5.1 | | <ul style="list-style-type: none"><input type="checkbox"/> Vente de gré à gré par soumission<input type="checkbox"/> Contrat d'approvisionnement<input checked="" type="checkbox"/> Délivrance* | <ul style="list-style-type: none"><i>Bols sur pied</i><i>Bois façonné</i> | |

*Pour la délivrance de bois sur pied des bois d'affouage, le Conseil municipal désigne comme garants (bénéficiaires solvables) de la bonne exploitation des bois, conformément aux règles applicables en la matière aux bois vendus en bloc et sur pied: Mme NAULOT Patricia, M. LANDRE Julien, M. CLERIOT Jean-Pierre.

DONNE POUVOIR à l'unanimité à Madame La Maire pour signer tout document nécessaire à la bonne exécution des opérations visées aux alinéas 1 à 2.

AUTORISATIONS D'ABSENCES DU PERSONNEL

Dans certains domaines, les autorisations spéciales d'absence sont réglementées. Il appartient au Conseil Municipal de se prononcer sur les motifs, la durée et les modalités d'octroi de ces autorisations spéciales d'absence. Madame la Maire propose au vote du conseil l'octroi de jours d'absence au prorata de leur temps de travail :1 semaine pour un mariage,2 semaines pour le décès d'un conjoint ou d'un enfant, 1 semaine pour le décès d'un des 2 parents, 1 journée d'absence pour le décès d'un des 2 beaux-parents.

Le Conseil Municipal, **après en avoir délibéré, ACCEPTE à l'unanimité** les propositions de Madame La Mai

MODALITES REPAS DES AINES - DE 2023 011

Madame la Maire rappelle que depuis plusieurs années un repas est offert par la municipalité aux personnes de 65 ans et plus domiciliées dans la commune. Madame la Maire propose au Conseil Municipal de fixer l'âge de 70 ans pour pouvoir bénéficier gratuitement de ce repas et propose d'inclure les résidents secondaires.

Le Conseil Municipal, **après en avoir délibéré, ACCEPTE** les propositions de Madame La Maire (**POUR : 6, ABSTENTIONS : 1**).

TAUX DES TAXES - DE 2023 012

Vu l'état de notification n°1259 des taux d'imposition et les bases d'imposition prévisionnelles 2023 et après l'examen du projet de budget 2023,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide** de voter les taux suivants (**POUR : 6, ABSTENTIONS : 1**):

| TAXES | TAUX 2023 |
|------------------|------------------|
| Foncier bâti | 34.69 % |
| Foncier non bâti | 42.14 % |
| Habitation | 18.18 % |

DUREE AMORTISSEMENTS SDEY TRAVAUX DE RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC - DE 2023 013

Madame La Maire propose au Conseil municipal d'amortir **POUR 15 ANS** les travaux de rénovation de l'éclairage publique de par le SDEYd'un montant de 13 245.87 €.

Le Conseil Municipal, **après en avoir délibéré, approuve** la proposition de Madame La Maire (**POUR : 6, ABSTENTIONS : 1**).

VOTE DU COMPTE DE GESTION - DE 2023 014

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Conseil Municipal **déclare** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part (**POUR : 6, ABSTENTIONS : 1**)

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 - DE 2023 015

Le Conseil Municipal délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par BAGNARD Florence

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

| Libellé | Investissement | | Fonctionnement | | Ensemble | |
|--------------------------------|---------------------|----------------------|---------------------|----------------------|---------------------|----------------------|
| | Dépenses ou Déficit | Recettes ou Excédent | Dépenses ou Déficit | Recettes ou Excédent | Dépenses ou Déficit | Recettes ou Excédent |
| Résultats reportés | | 3 655.61 | | 266 257.00 | | 269 912.61 |
| 269 912.61 Opérations exercice | 68 452.83 | 45 981.34 | 189 235.46 | 227 856.22 | 257 688.29 | 273 837.56 |
| Total | 68 452.83 | 49 636.95 | 189 235.46 | 494 113.22 | 257 688.29 | 543 750.17 |
| Résultat de clôture | 18 815.88 | | | 304 877.76 | | 286 061.88 |
| Restes à réaliser | 18 157.52 | | | | 18 157.52 | |
| Total cumulé | 36 973.40 | | | 304 877.76 | 18 157.52 | 286 061.88 |
| Résultat définitif | 36 973.40 | | | 304 877.76 | | 267 904.36 |

2. **Constate**, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. **Reconnait la sincérité** des restes à réaliser.

4. **Vote et arrête** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus (**POUR: 5, ABSTENTIONS: 1 en l'absence de Madame La Maire pendant le vote**).

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT - DE 2023 016

Le Conseil Municipal

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice

- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice

- constatant que le compte administratif fait apparaître un :**excédent de 304 877.76**

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit (**POUR: 6, ABSTENTIONS: 1**) :

| Pour Mémoire | |
|---|-------------------|
| Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur) | |
| Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur) | 266 257.00 |
| Virement à la section d'investissement (pour mémoire) | 66 699.71 |
| RESULTAT DE L'EXERCICE : | |
| EXCEDENT | 38 620.76 |
| Résultat cumulé au 31/12/2022 | 304 877.76 |
| A.EXCEDENT AU 31/12/2022 | 304 877.76 |
| Affectation obligatoire | |
| * A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur) | |

| | |
|---|------------|
| Déficit résiduel à reporter | |
| à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068 | 36 973.40 |
| Solde disponible affecté comme suit: | |
| * Affectation complémentaire en réserves (compte 1068) | |
| * Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créiteur - lg 002) | 267 904.36 |
| B.DEFICIT AU 31/12/2022 | |
| Déficit résiduel à reporter - budget primitif | |

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023 - DE 2023 017

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2023, **le Conseil Municipal DELIBERE ET DECIDE (POUR : 6, ABSTENTIONS: 1) :**

ARTICLE 1 :

L'adoption du budget de la Commune de Givry pour l'année 2023
Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 547 508.37 Euros

En dépenses à la somme de : 375 549.30 Euros

ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

| Chapitre | Libellé | Montant |
|---|--|-------------------|
| 011 | Charges à caractère général | 133 120.00 |
| 012 | Charges de personnel, frais assimilés | 43 817.00 |
| 014 | Atténuations de produits | 21 073.00 |
| 65 | Autres charges de gestion courante | 48 192.00 |
| 66 | Charges financières | 450.00 |
| 67 | Charges exceptionnelles | 500.00 |
| 68 | Dot. aux amortissements et provisions | 1 000.00 |
| 023 | Virement à la section d'investissement | 31 193.00 |
| 042 | Opérations d'ordre de transfert entre sections | 13 210.98 |
| TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT | | 292 555.98 |

RECETTES

| Chapitre | Libellé | Montant |
|---|--|-------------------|
| 70 | Produits des services, du domaine, vente | 33 262.00 |
| 73 | Impôts et taxes | 123 654.00 |
| 74 | Dotations et participations | 24 500.00 |
| 75 | Autres produits de gestion courante | 8 675.76 |
| 76 | Produits financiers | 1.00 |
| 042 | Opérations d'ordre de transfert entre sections | 6 517.93 |
| 002 | Résultat de fonctionnement reporté | 267 904.36 |
| TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT | | 464 515.05 |

SECTION D'INVESTISSEMENT DÉPENSES

| Chapitre | Libellé | Montant |
|--|--|------------------|
| 204 | Subventions d'équipement versées | 17 063.13 |
| 21 | Immobilisations corporelles | 32 394.39 |
| 16 | Emprunts et dettes assimilées | 7 187.05 |
| 45 | Comptabilité distincte rattachée | 1 014.94 |
| 040 | Opérations d'ordre de transfert entre sections | 6 517.93 |
| 001 | Solde d'exécution sect° d'investissement | 18 815.88 |
| TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT | | 82 993.32 |

RECETTES

| Chapitre | Libellé | Montant |
|--|--|------------------|
| 1068 | Excédents de fonctionnement capitalisés | 36 973.40 |
| 165 | Dépôts et cautionnements reçus | 601.00 |
| 45 | Comptabilité distincte rattachée | 1 014.94 |
| 021 | Virement de la section de fonctionnement | 31 193.00 |
| 040 | Opérations d'ordre de transfert entre sections | 13 210.98 |
| TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT | | 82 993.32 |

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES:

- La formation aux gestes de secours sera programmée en mai prochain, l'information sera diffusée aux habitants.
- Le projet de gestion écologique de pelouses calcaires par entretien pastoral sur la colline du Beustiau prend forme. Le berger installera les clôtures mobiles (+ fils électriques) à partir du 27 mars. Les ovins arriveront en deux temps en fonction de la végétation le 11 avril et le 6 mai.
Une réflexion sur l'organisation d'une transhumance est en cours.
- Le projet de réfection du terrain de pétanque du Pâtis est en étude.
- L'UTR va bientôt intervenir pour le recalage des pierres du pont. Il leur sera également demandé le rebouchage du trou causé par l'enlèvement du tilleul.
- Renseignements seront pris pour la réinstallation d'un panneau "Le Cousin" au pont.
- Un appel à la vigilance est demandé aux conducteurs qui circulent :
 - sur la route de la gare pour les enfants qui se rendent à l'abribus le matin et le soir.
 - à vive allure sur la route du Moulin Rion très fréquentée par des promeneurs et des cyclistes.
- Le problème de l'état des toilettes sèches est soulevé, l'agent communal sera avisé.
- A la demande d'un conseiller, il sera tenté un réhaussement du banc vers le pont afin de faciliter l'assise.

La séance est levée à 19h45.